

République Française  
Département : ARIEGE  
Arrondissement : Pamiers  
**ROQUEFIXADE - Commune**

Séance du vendredi 13 décembre 2024

Délibération N° DE\_027\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	7
Date de la convocation : 06/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas Connord, Paul Perilhou

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques Rivière est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Réfection du Lavoir au Cazal du Bas**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le lavoir du Cazal est un élément important du petit patrimoine de Roquefixade. Malheureusement sa toiture est en train de s'effondrer. Un étayage provisoire a été mis en place pour pallier ce problème. Il convient de refaire la toiture entièrement car toutes les poutres et tous les chevrons sont fragilisés par les intempéries.

Pour suivre les conseils du CAUE, de l'ABF et du PNR nous avons décidé de réviser les murs ainsi que le sol. Les enduits des murs seront refaits à la chaux et le sol sera en terre.

Le Maire propose le devis suivant pour la réfection de la toiture et les travaux de maçonnerie :

**Entreprise E. G. N. Thierry pour un montant de 12 887.85 € HT.**

Pour les travaux de remplissage des joints le maire propose le devis suivant :

**Auto entreprise M. NE Philippe pour un montant de 5 370.00 €.**

**Pour un montant total des travaux de 18 257.85 € HT.**

Pour réaliser ces travaux il convient de demander les subventions suivantes :

- DETR priorisée numéro 2
- Département Petit Patrimoine priorisé numéro 2.

Le plan de financement retenu est le suivant :

Date de transmission de l'acte: 27/12/2024

Date de réception de l'AR: 27/12/2024

009-210902490-DE\_027\_2024-DE

A G E D I

Date de l'AR d'annulation: 14/01/2025

**RECETTES :**

**Département petit patrimoine : 30 % 5 477.35 €**

**DETR : 30 % 5 477.35 €**

**AUTOFINANCEMENT : 40 % 7 303.14 €**

**TOTAL RECETTES : 18 257.85 € HT**

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le montant des travaux susmentionnés,

**APPROUVE** le plan de financement,

**AUTORISE** à inscrire ces travaux au budget,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier  
Président de séance

Jacques Rivière  
Secrétaire de séance



**Annulé**

Date de transmission de l'acte: 27/12/2024

Date de réception de l'AR: 27/12/2024

009-210902490-DE\_027\_2024-DE

A G E D I

Date de l'AR d'annulation: 14/01/2025